



Le chef de l'Etat vient de décider dans un décret signé ce 15 avril de la remise des peines de certains détenus. Une mesure qui vise à désengorger les prisons camerounaises à l'effet de limiter la propagation du coronavirus

L'univers carcéral camerounais est aujourd'hui en marge des mesures ripostes permettant d'endiguer la propagation du Coronavirus.

Les prisons camerounaises dénombrent à ce jour près de 32 000 détenus pour une capacité de moins de 18000 places. Face à cette surpopulation carcérale, il devient impossible de respecter par exemple la distanciation sociale.

Écoutez la lecture complète du décret ci-dessous.

Votre navigateur ne supporte pas la lecture audio.